



Comité Technique Local DRFIP 35 du 6 juin 2013

Déclaration des élus CGT

Monsieur le président,

Le scandale lié à l'affaire « CAHUZAC » témoigne de l'état de faiblesse d'une République complètement soumise à la TROÏKA et aux mercenaires des marchés financiers.

Au-delà des histoires de moralisation de la vie politique, le problème de fond réside dans les sacrifices demandés au monde du travail au moment même où plusieurs des mesures prises représentent un effet d'aubaine de 85 milliards d'euros en faveur des responsables de la crise.

Ainsi, le retour des déficits publics en dessous du seuil des 3% du PIB ne saurait tenir lieu d'argument pour justifier la cure d'austérité imposée aux fonctionnaires, pas plus que la destruction de nos retraites programmée par le gouvernement avec l'allongement de la durée de cotisation à 44 ans et les 10 années de référence. A ce sujet, la CGT finances publiques 35 annonce d'ores et déjà qu'elle mettra tout en œuvre avec les agents pour combattre ce projet gouvernemental.

Non, « cette dette n'est pas notre dette, cette crise n'est pas notre crise, et nous n'avons pas à payer pour elle ». Cela montre aussi, si l'en était besoin, la grande misère où est tenue notre administration par les coupes budgétaires accumulées depuis des années et que le présent gouvernement s'est donné pour mission d'accentuer encore. Il nous faut bien évidemment rappeler les plus de 25 000 suppressions de postes qui ont saigné la DGFIP depuis 2002, les 2 062 suppressions supplémentaires annoncées pour 2013, et encore 2 400 prévues pour 2014 et autant pour 2015, selon la loi de programmation des finances. La DRFIP 35 est largement touchée.

Alors que l'on cherche à tour de bras à faire des économies, il est à noter que la commission sénatoriale parle de 60 milliards d'euros de fraude fiscale. Pour la CGT ce chiffre approcherait les 100 milliards.

Aussi, nous continuons à exiger l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois à la DGFIP, le pourvoi des postes vacants, les créations d'emplois nécessaires et l'arrêt immédiat de toutes les restructurations, afin de donner à notre administration les moyens de faire face à toutes ses missions, notamment celle de la lutte contre la fraude.

Ce comité technique est aussi l'occasion de rappeler notre opposition à la démarche stratégique. Traduction concrète pour notre ministère de la MAP (Modernisation de l'Action Publique), ce nouveau gadget poursuit les mêmes objectifs que la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) : abandon de missions, contraction du réseau, démantèlement des directions départementales et de concentrations tous azimuts des services.

Pour ce faire, seule nouveauté subtile, il est proposé d'associer directement les agents au creusement de la tombe de leurs emplois, de leurs rémunérations et de leurs missions. C'est cela que la Direction Générale appelle le dialogue social et professionnel !

Pour notre organisation syndicale, il est hors de question de s'inscrire dans ces logiques liquidatrices d'accompagnement ! C'est pourquoi, nous refusons de participer à la démarche stratégique et appelons les agents à rentrer en résistance contre cette dernière.

Monsieur le Président, même si vous vous en défendez, le projet de fusion des secteurs d'assiette rennais est emblématique de cette démarche stratégique appliquée à la DRFIP d'Ille et Vilaine, qui a pour but de réduire encore le nombre d'emplois. Les agents l'ont bien compris et vous avez dû reculer. Cependant, il n'est pas question pour la CGT que le groupe de travail qui doit plancher sur le sujet serve d'alibi pour faire passer cette réforme en 2015.

La fermeture entre 12h00 et 13h30 des services d'accueil de Magenta que vous allez proposer au cours de ce CTL est aussi la conséquence du manque de personnel.

La qualité du service public va encore se détériorer. Aussi, la CGT refusera aujourd'hui de participer au vote sur ce point : pas question de choisir entre les conditions de travail des agents et le service aux usagers.

Les suppressions d'emplois dans les SIE de Rennes ont des conséquences sur les conditions de travail des collègues de l'accueil professionnel. En effet, ces derniers ne voient que des contraintes dans le travail de contrôle d'identité des usagers que vous voulez leur demander. Nous partageons cette analyse et nous la développerons dans ce comité.

D'autre part, nous ne laisserons pas les agents être les victimes expiatoires des coupes budgétaires intolérables. Depuis 2011, le budget de notre direction aura été réduit de 20% !

En cas d'arbitrage sur les dépenses, vous nous avez répondu lors du dernier CTL que la priorité sera donnée à la sécurité des agents, le reste venant après... Heureusement, mais pour la CGT c'est insuffisant

Pour illustrer notre inquiétude, comment par exemple peut fonctionner une trésorerie de 4 agents avec 100 € de fournitures pour une année ?

Les personnels de ménage et de restauration collective sont aussi particulièrement touchés par ces restrictions. En effet, alors que la jurisprudence Berkani a reconnu leurs missions d'utilité publique, l'administration licencie une partie de ces agents. Dans la même logique, notre direction locale ne propose aucune augmentation des volumes horaires de ces agents, alors que cette augmentation serait largement justifiée par leurs charges de travail.

Cette déclaration liminaire serait incomplète si la mobilisation actuelle des personnels des centres d'encaissement n'était pas évoquée.

Le niveau de leur mobilisation, très élevé au CEA et au CER, montre bien la détermination des agents : ils veulent une augmentation substantielle et légitime de leur prime (de 170 à 260 €), accompagnée d'un rattrapage du contentieux de 2008 à 2013.

L'absence de réponse de la direction générale après cette mobilisation est inacceptable. Les agents des centres d'encaissement vont donc continuer à créer le rapport de forces pour obtenir la satisfaction de leur revendication. Sinon, la direction portera la responsabilité des conséquences des retards d'encaissement qui en découleront obligatoirement.

A l'ordre du jour de ce comité technique figure aussi le bilan de la campagne de notation.

Le décret du 28 juillet 2010 a instauré la mise en œuvre de l'entretien professionnel en lieu et place de l'évaluation notation.

Un recours hiérarchique doit obligatoirement être formulé avant toute saisine de la CAP compétente dans les 15 jours à compter de sa notification à l'agent. Dont acte.

Cependant, les élus de la CGT Finances Publiques exigent qu'aucune distribution de mois de réduction ne se fasse à cette étape et que systématiquement ces demandes soient examinées au cours de la CAP compétente, ce qui permettra une égalité de traitement et de la transparence. En effet, seule la CAPL doit rester compétente en la matière.

Les élus de la CGT Finances Publiques d'Ille et Vilaine

Rennes, le 6 juin 2013